

17 - Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial - Convention d'objectifs et de moyens - Avenant n° 4 - Subventions 2013

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par convention d'objectifs et de moyen pluriannuelle, la Ville de Besançon, lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2010, s'est engagée à apporter un soutien financier annuel à l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial.

Ce soutien financier est constitué :

- d'une subvention de fonctionnement de base qui garantit à l'Etablissement Public les moyens de fonctionner a minima dans les mêmes conditions qu'au titre du dernier exercice (rappel réel 2012 : 3 324 041 € hors boni)
- d'une éventuelle subvention complémentaire de fonctionnement définie notamment en fonction des réalisations de l'Etablissement Public et de ses perspectives de développement
- d'une subvention d'équipement annuelle (rappel réel 2012 : 103 700 €)
- d'une éventuelle subvention complémentaire d'équipement (non versée en 2012).

Les actions de développement, exposées dans le document d'Orientations Budgétaires 2013 présenté au CA du 18 janvier 2013 de l'Etablissement Public s'inscrivent dans les deux principaux axes définis par la convention d'objectifs :

- conservation et valorisation du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial
- offre culturelle organisée autour de trois thèmes : histoire et société, biodiversité et préservation des espèces rares et menacées de disparition, relation entre arts et patrimoine.

Le projet phare en préparation qui sera proposé au public début 2014 est la présentation d'un dispositif 3D. Ce spectacle multimédia de type immersif, d'une durée de 12 à 15 minutes, présenté dans la chapelle St-Etienne, permettra de mieux faire partager l'histoire du monument et renforcera l'attractivité de la Citadelle. Il traitera de la conquête française de Besançon, de la construction de la Citadelle et de son fonctionnement au XVII^{ème} siècle.

L'Etablissement Public poursuivra son action d'offre culturelle variée reflétant la diversité offerte par le site tout au long de l'année (présentation des collections permanentes des musées, expositions temporaires d'été, spectacles et balades nocturnes valorisant la découverte de la fortification....).

Pour l'année 2013, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 3 409 000 € (montant prélevé sur la ligne de crédit 65.322.657364.0011001.54000), une subvention d'investissement de 103 700 € (montant prélevé sur la ligne de crédit 204.322.2041641.0011001.54000).

Par ailleurs, la convention prévoyait dans son article 14.1 la mise à disposition de locaux, à savoir la totalité du site de la Citadelle et ses équipements, ainsi que les tours bastionnées de Chamars et des Cordeliers et le corps de garde de Chamars.

L'Etablissement Public ne pouvant assurer la mise en valeur et la médiation des tours bastionnées et du corps de garde, il est proposé de retirer ces bâtiments du périmètre d'activité de l'Etablissement Public et de modifier la convention.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens,
- autoriser le retrait des tours bastionnées de Chamars et des Cordeliers et le corps de garde de Chamars du périmètre d'activité de l'Etablissement Public,
- arrêter le montant de la subvention 2013 à 3 409 000 € au titre du fonctionnement et 103 700 € au titre de l'investissement.

«Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je voulais profiter de ce rapport pour avoir des précisions par rapport au départ du Directeur de la Citadelle. J'ai lu, je ne sais pas si c'est exact, qu'il partait entre autres parce qu'il était déçu par rapport au projet, à l'orientation que prenait le projet qui lui avait été...

M. LE MAIRE : On ne doit pas lire les mêmes journaux alors, on ne doit pas lire les mêmes choses.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Peut-être. Donc visiblement il s'en va pour diriger un établissement effectivement plus intéressant, à ce qu'il dit, et l'un des points qui m'a interpellé c'est le fait qu'il dise que le projet qui lui avait été proposé par la Ville de Besançon ne correspondait plus, progressivement le projet était modifié, ça n'était plus du tout ça. Donc j'aimerais savoir ce que vous avez à nous apporter comme précisions là-dessus. Comment se fait-il que notamment les investissements prévus pour l'accessibilité à la Citadelle n'apparaissent pas ? Effectivement il y a une inscription de 1 400 000 € pour les 5 ans alors je me dis un peu plus de 200 000 € par an pour la Citadelle en terme d'investissement, je trouve quand même que ça fait un peu léger dans le plan pluriannuel d'investissement. Donc j'aimerais avoir des précisions merci.

M. Pascal BONNET : J'irai un peu en complément parce qu'on est quand même inquiet de voir le départ du Directeur même si lui ne s'est pas prononcé précisément sur la motivation de son départ donc vous pouvez dire qu'il avait quelque chose d'intéressant ailleurs mais il est arrivé avec beaucoup d'ambition à Besançon et il part manifestement en n'ayant peut-être pas eu les moyens de ses ambitions donc on s'interroge, d'autant que je l'avais évoqué dans les orientations tout à l'heure, Vauban c'était quand même un objectif de développement majeur pour Besançon et pour l'instant on n'est pas vraiment au rendez-vous en terme de résultats. Je voudrais savoir pourquoi, en revenant plus spécialement à l'avenant, pourquoi il est proposé de modifier le périmètre et de retirer les tours bastionnées et le corps de garde de l'établissement public.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai.

M. Jean-Marie GIRERD : J'avais réservé ma position en commission sur le sujet, ce n'était pas favorable unanime il faut dire. Simplement c'est un commentaire. On en avait discuté entre nous.

M. LE MAIRE : Ça ne pose pas de problème. Simplement je vais répondre à Pascal BONNET la chose suivante : le Directeur part, ça a d'ailleurs été très bien expliqué dans la presse, il va prendre la direction de la plus grande scène de France, une scène qui a un budget 6 fois plus important que le nôtre, 40-50 M€, qui gère un palais des congrès, une scène des musiques comme on dirait l'Espace Planoise et le Théâtre Municipal, le stationnement, l'aquarium de Brest, les anneaux dans le parc. C'est une très belle promotion pour lui, il va rejoindre d'ailleurs Vincent NUYTS qui est déjà là-bas. Donc ça veut dire qu'ici on prépare bien nos hommes pour prendre de grandes responsabilités, il part là-bas sans que la Ville n'ait aucune difficulté avec lui. Donc je crois qu'il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. Par contre ce que je peux vous dire c'est qu'au niveau de la Citadelle, vous parliez tout à l'heure de choix d'investissement, il est très clair que dans les années à venir quand on va devoir choisir des investissements, on va continuer à mettre de l'argent à la Citadelle mais on ne va pas mettre des dizaines de millions d'euros dans la Citadelle, on va devoir choisir les investissements, et pour la Citadelle il y a déjà eu beaucoup d'argent de mis entre autres dans notre contrat de projet État/Région avec la Région, 12 M€ et vous verrez par vous-même que la Citadelle est en bon état.

Alors pourquoi on retire les tours bastionnées de Chamars et des Cordeiers et le corps de garde de Chamars ? C'est parce qu'on s'est rendu compte que la Citadelle n'était pas outillée en quelque sorte, n'avait pas les moyens en terme humain et en terme de capacité d'action d'animer les tours bastionnées parce qu'on connaît la fortification de la Citadelle, les tours bastionnées ce sont plus des actions liées à des associations locales qui les mettent en place et c'est en parfait accord avec ça qu'on a décidé qu'elles soient à nouveau dirigées par le service d'action culturelle qui fait partie de l'animation au niveau de la Ville. Voilà ce que je voulais vous répondre Monsieur BONNET.

Quels sont ceux qui votent contre, qu'ils lèvent la main, qui s'abstiennent ? 6. Les autres sont favorables, je vous remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.